



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

Saint-Sébastien sur Loire, le 1^{er} juillet 2017

Madame, Monsieur,

Aux regards des autorités administratives, chaque Centre de Gestion (Ligues et Districts), qui procède au remboursement des frais engagés, doit pouvoir être en mesure de justifier et de prouver que l'indemnisation des frais occasionnés est établie dans la limite des frais réellement engagés.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser par mail (comptabilite@lfpl.fff.fr) ou par courrier une copie de :

- votre permis de Conduire
- la carte grise du véhicule utilisé
- l'attestation d'Assurance concernant le véhicule

Pour les arbitres mineurs, merci à leur tuteur légal de bien vouloir remplir l'attestation ci-jointe précisant qu'ils conduisent leur enfant sur le lieu des rencontres et de nous faire parvenir la copie de leur permis de conduire, carte grise du véhicule utilisé ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule.

Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} Juillet 2012, toute demande de remboursement non accompagnée d'un ordre de mission où dont le bénéficiaire qui n'aurait pas fourni les justificatifs demandés ci-dessus, ne pourra, par conséquent, pas être indemnisé des frais engagés.

Conscients de ce désagrément, mais également soucieux de mettre la Ligue en conformité, nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments cordiaux et sportifs les meilleurs.

Stéphanie LAMY
Responsable Comptable et Financière



Attestation

Je soussigné :

Responsable légal de :

Demeurant :

.....

.....

Déclare prendre mon véhicule pour emmener mon enfant sur le lieu des rencontres où il doit officier en tant qu'arbitre.

Je déclare par la présente autoriser la Ligue Atlantique de Football à verser directement sur le compte bancaire de mon enfant les indemnités de déplacement afférant à ces déplacements.

Fait à

Le

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature :